

OBJET : Marché n° M-2023-12 conclu avec la société ALGECO pour la construction modulaire pour des classes d'école maternelle

DECISION N° 37 – 2023

Nous, Jean-Pierre GIORGI,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre National du Mérite,
Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,

VU le Code de la commande publique,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2-VI-2022 du 22 septembre 2022 donnant délégation au Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
VU l'appel public à la concurrence publié à la PROVENCE et sur Klekoon,
CONSIDERANT que 4 entreprises ont répondu dans les délais impartis au marché public relatif à la construction modulaire pour des classes d'école maternelle
VU l'analyse des offres,

DECIDONS

ARTICLE 1^{er} : De conclure avec la société ALGECO, 39 boulevard de l'Europe – ZI Les Estroublans – CS 3003 – 13742 VITROLLES CEDEX, un marché pour la construction modulaire pour des classes d'école maternelle.

ARTICLE 2 : Le prix global et forfaitaire s'élève à : 109 204,81 € HT soit 131 045,77 € TTC (options 1, 5 et 6 incluses).

ARTICLE 3 : L'exécution prévisionnelle des prestations aura lieu du 15/6/23 au 31/12/24.
Il convient de prévoir une flexibilité de la période de location en cas de retard du chantier de reconstruction de l'école.

ARTICLE 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil 13281 Marseille cedex 6), dans le délai de deux mois suivant sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Un recours contentieux formé à l'encontre de cette décision peut être accompagné d'un référé-suspension tendant à demander au juge la suspension de son effet avant une décision sur le fond de l'affaire.

Fait à Carnoux en Provence, le 17 mai 2023.



Le Maire,

Jean-Pierre GIORGI

Hôtel de Ville – BP 45 – 13716 Carnoux en Provence Cedex
Téléphone 04 42 73 49 00 – Fax 04 42 73 56 11



Courriel : dgs@mairie-carnoux.fr

www.carnoux-en-provence.com